

# Rapport public Parcoursup session 2022

Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)

## Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 17 juillet 2022.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier
Sciences Po Grenoble - Institut d'études politiques - Sciences Po / Instituts d'études politiques - Sciences Humaines et Sociales - Grade Master (17181)	Jury par défaut	Tous les candidats	200	2529	440	454	10

## **Le rappel des caractéristiques de la formation**

### **Attendus nationaux**

Il n'y a pas d'attendus nationaux définis pour cette formation.

### **Attendus locaux**

Voir le règlement des concours et le guide du candidat sur le site de Sciences Po Grenoble - UGA : <http://www.sciencespo-grenoble.fr/>

## **Conditions d'inscription**

Les candidats, titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence, sont autorisés à s'inscrire.

## **Contenu et organisation des enseignements pour la formation**

A renseigner par l'établissement.

# Les modalités d'examen des vœux

## Les modalités d'examen des vœux

Le concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année de Sciences Po Grenoble-UGA, pour la session 2023, s'est déroulé pour la 2<sup>e</sup> consécutive en deux phases, selon les modalités définies par le Conseil d'administration de Sciences Po Grenoble-UGA et le jury du concours. Ce dispositif est reconduit à l'identique pour 2024.

Lors de la première phase, le jury a utilisé un traitement algorithmique des candidatures. Ce traitement est spécifique à Sciences Po Grenoble-UGA et sa finalité est pédagogique. Il vise à sélectionner pour l'oral un profil de candidates et de candidats correspondant aux deux objectifs pédagogiques de Sciences Po Grenoble-UGA. Le premier objectif est l'excellence académique des candidats. Le second objectif est, sur cette base, l'ouverture sociale des candidats. Le jury a ainsi analysé les notes du candidat dans différentes disciplines, ainsi que leur répartition dans le groupe auquel pouvait être comparé le candidat (groupe classe). A partir de ces éléments, le jury a établi une note d'admissibilité pour chaque candidat et établi un classement à partir de cette note. A l'issue de la première phase, 855 candidats ont été déclarés admissibles par le jury (800 à la session 2021 et 870 en 2022).

Les critères d'examens des dossiers retenus pour la première phase ont été les compétences académiques des candidats. Le jury de Sciences Po Grenoble-UGA a souhaité, pour évaluer ces compétences académiques, s'appuyer sur :

- les notes des bulletins scolaires des classes de 1<sup>ère</sup> et de Terminale des candidats en
  - langues vivantes (deux langues vivantes, LVA et LVB du lycée)
  - histoire-géographie (discipline du tronc commun)
- les notes des bulletins scolaire de la classe de Terminale des candidats :
  - philosophie
  - enseignements de spécialité (Les notes retenues ont été celles de deux enseignements de spécialité conservés en Terminale pour les bacheliers à partir de 2021. A noter qu'aucun enseignement de spécialité n'est privilégié par le jury de Sciences Po Grenoble-UGA)
- les notes du baccalauréat :
  - épreuve anticipée de français (oral et écrit) pour tous les candidats
  - moyenne générale du baccalauréat pour les candidats bacheliers des années antérieures à 2021

Attention, à l'exception des notes du baccalauréat (en français et pour la moyenne générale du baccalauréat dans le cas des candidats déjà bacheliers), qui ont été retenues brutes, le jury du concours de Sciences Po Grenoble-UGA a choisi de valoriser la compétence académique des candidates et candidats en distinguant celles et ceux dont les moyennes se détachaient par rapport à la moyenne des groupes au sein desquels elles et ils étaient évalués.

Dès lors, le jury a rapporté les écarts à la moyenne de chaque candidat par rapport à son groupe à l'ensemble des écarts à la moyenne de tous les candidats pour les notes de langues vivantes, d'histoire-géographie, de philosophie et des enseignements de spécialité.

Le jury a ainsi choisi de distinguer les candidats non seulement par la valeur brute de leurs notes, qui varie fortement d'un lycée à l'autre ou d'un groupe à l'autre selon les pratiques de notations des enseignants, mais à travers leur capacité à se projeter en tête de leur groupe ou classe.

Le calcul ainsi réalisé est le suivant (exemple pour la note d'histoire-géographie. La notation en trimestres ou en semestres est bien prise en compte. Les notes retenues sont toutes les notes de 1<sup>ère</sup> (3 trimestres ou 2 semestres) et les notes des 2 premiers trimestres ou du 1<sup>er</sup> semestre de Terminale) :

- étape 1 : calcul pour chaque candidat d'une « note d'écart au groupe » = [(moyennes en histoire-géographie du candidat en 1<sup>ère</sup> et Terminale) – (moyennes de la classe ou du groupe du candidat en histoire-géographie en 1<sup>ère</sup> et Terminale)] / (nombre de trimestres ou semestres)
- étape 2 : conversion de toutes les notes d'écart en histoire-géographie en une note de 0 à 20/20 en ramenant le plus grand écart négatif à la note 0/20 et le plus grand écart positif à la note 20/20
- étape 3 : utilisation de la note obtenue dans l'algorithme et application du coefficient retenu par le jury pour cette discipline

Le jury a par ailleurs pris en compte au cours de la phase d'admissibilité le taux de boursiers minimum attendu qui lui a été communiqué par les services du rectorat.

Lors de la seconde phase, le jury a procédé à l'audition des candidates et candidats admissibles. Cette audition s'est effectuée en ligne, via la plateforme Zoom, et a duré 15 minutes pour chaque candidat. Les candidats ont été interrogés par un binôme de jury d'enseignantes et enseignants de Sciences Po Grenoble-UGA.

Les candidats ont été évalués et interrogés sur la base de leur dossier Parcoursup, pris en compte par les membres du jury, ainsi que sur leur maîtrise de l'anglais et sur leurs capacités à raisonner et interagir avec le jury à partir d'un dossier documentaire soumis à leur examen en amont. Le dossier documentaire était téléchargeable depuis le site internet de Sciences Po Grenoble depuis le mois de décembre 2022 et le jury insiste sur le nécessaire temps de préparation en amont que les candidats doivent consacrer à ce dossier.

Lors de la phase d'admissibilité, le jury a procédé à un examen approfondi des dossiers Parcoursup des candidats avant leur audition lors de l'oral. Il a évalué dans cette phase :

- leurs acquis méthodologiques, et notamment leur capacité à analyser et critiquer le dossier documentaire soumis à leur préparation
- leurs compétences, leur aisance en anglais
- leurs savoir-faire
- leur motivation et la cohérence de leur projet de formation
- leurs compétences extra-académiques

Le jury a en particulier porté son attention dans les dossiers Parcoursup sur les fiches avenir (commentaires des enseignants

permettant d'évaluer les acquis méthodologiques et savoir-faire des candidats), sur la lecture du projet de formation motivé (motivation et cohérence du projet, en particulier au regard de la connaissance de la formation et de la spécificité de Sciences Po Grenoble-UGA au regard des autres Sciences Po), ainsi que sur la rubrique « engagements ». Comme le jury l'avait indiqué dans les conditions générales d'examen des vœux portées à la connaissance des candidats sur Parcoursup, cet examen ne valorisait pas la quantité des engagements, mais le jury a apprécié leur qualité (l'intensité de l'investissement, son originalité, le degré d'autonomie qu'il révèle chez le candidat, le retour d'expérience). La capacité du candidat à expliciter l'apport de ces engagements en termes de compétences dans le dossier Parcoursup, autant que lors de l'oral d'admission au cours du temps de présentation libre donné aux candidats en début d'épreuve, ainsi qu'à montrer – à travers ces engagements ou dans le projet de formation motivé et lors de l'oral d'admission – une curiosité nourrie et circonstanciée pour les questions sociétales ont été valorisées par le jury.

Le jury a attribué une note à l'oral d'admission, qui intégrait son évaluation du dossier Parcoursup, et comptant pour 50% de la note finale. L'oral d'admission lui-même a été déterminant dans l'attribution de cette note.

## **Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?**

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

# Enseignements de la session et conseils aux candidats

## Enseignements de la session et conseils aux candidats

### Remarques générales : la forme du concours

La session 2023 du concours d'entrée en première année à Sciences Po Grenoble-UGA entérine le passage à un concours sans épreuves écrites, fondé sur le dossier Parcoursup de la candidate ou du candidat, ainsi que sur un oral d'admission. Cette procédure de recrutement sera poursuivie lors des sessions à venir.

### Remarques à destination des candidates, candidats, et des établissements d'enseignement secondaire : sens des choix pédagogiques et techniques qui fondent le traitement algorithmique des candidatures

Le jury organise une sélection en deux phases (phase algorithmique et phase d'admission sur examen des dossiers individuels et oral d'admission réalisé par le jury) afin de maintenir un processus de sélection attentif à la qualité des profils des candidats, ainsi qu'à leur parcours dans l'enseignement supérieur le cas échéant.

Il tient à souligner que les notes brutes obtenues au lycée ne font pas seules la valeur des candidats, mais doivent aussi être appréciées au regard de leurs positionnements dans la classe, de la régularité et de l'autonomie de travail ainsi que du degré d'acquisition de méthodes d'analyse qui sont la garantie de la réussite dans des études supérieures à Sciences Po Grenoble-UGA.

Afin d'assurer une équité de traitement entre les candidats, tout en poursuivant ses objectifs de recrutement d'excellence et d'ouverture sociale, le jury a opéré, lors de la phase algorithmique, une conversion d'une partie des notes brutes des candidats. Ce traitement algorithmique est spécifique au concours d'entrée à Sciences Po Grenoble-UGA et a été arrêté de manière collégiale par l'équipe pédagogique, et validé par le Conseil d'administration. Aucune pondération par lycée d'origine n'a été effectuée, aucun établissement privilégié ou défavorisé, l'algorithme développé par le jury ne prenant pas en compte l'établissement d'origine. Cependant, afin de déjouer des disparités de notation d'un établissement à l'autre, voire d'une classe à l'autre, le jury n'a retenues brutes dans l'algorithme que les notes des épreuves nationales du baccalauréat (épreuves anticipées de français et moyenne générale du baccalauréat pour les candidates et candidats déjà bacheliers).

Les autres notes (histoire-géographie, langues, philosophie, enseignements de spécialité de Terminale) ont été rapportées pour chaque candidat à la note moyenne du groupe dans lequel il était évalué. Une fois effectué pour l'ensemble des candidats, ce calcul a été ramené à une note sur 20. Le choix pédagogique fait par le jury de Sciences Po Grenoble-UGA a consisté à valoriser les candidats dont les résultats se détachent au sein du groupe ou de la classe dans laquelle ils sont évalués.

Les modalités d'examen des vœux donnent le détail des pondérations retenues par le jury pour la session 2022 et un exemple de calcul d'une note selon la procédure algorithmique mise en place par Sciences Po Grenoble-UGA.

### Remarques sur les enseignements de spécialité

La très grande majorité des candidats à Sciences Po Grenoble-UGA a suivi en Terminale les enseignements de spécialité HGGSP ou Sciences Sociales. Toutefois, le jury rappelle qu'aucun choix ou combinaison spécifique d'enseignements de spécialité n'est attendue. Les candidats sont

libres de la construction de leur parcours, le jury attachant la plus grande importance à leur investissement dans le travail et leur capacité à réussir, plutôt qu'au suivi d'une discipline en particulier.

Ces choix devront cependant être mis en cohérence avec le parcours visé, et le jury attend des futurs candidats qu'ils soumettent sur la plateforme Parcoursup un projet de formation motivé explicitant leur motivation personnelle à intégrer Sciences Po Grenoble-UGA, ainsi que leurs attentes envers cette formation.

La connaissance de l'organisation du cursus de formation à Sciences Po Grenoble-UGA (année de mobilité internationale, parcours du diplôme en second cycle, etc.) relève ainsi de la préparation indispensable des candidats au concours. Sa maîtrise doit se lire dans le projet de formation motivé, ainsi que s'entendre lors de l'oral d'admission. Les candidatures imprécises et insuffisamment préparées, qui se contentent de vouloir « faire Sciences Po », sans plus de précision et de connaissance des différences dans l'offre pédagogique de Sciences Po Grenoble-UGA, Sciences Po Paris, Sciences Po Bordeaux ou des Sciences Po du concours commun, sont défavorablement accueillies par le jury.

### **Bilan du concours 2023**

L'évolution du concours depuis la session 2020 (annulation exceptionnelle des épreuves écrites en raison de la pandémie et entrée prévue dans Parcoursup) n'a pas eu d'incidence notable (si ce n'est une féminisation accrue de la promotion) sur le profil des candidats admis à Sciences Po Grenoble-UGA.

C'est la preuve pour le jury que le processus de sélection valorise, lors d'épreuves écrites (comme c'était le cas jusqu'à la session 2019) et lors d'un concours sur dossier (situation depuis la session 2020), la rigueur et la régularité dans le travail des candidats pendant tout le lycée, la capacité à affirmer un intérêt pour les sciences sociales et les problèmes contemporains (à travers une réflexion personnelle ou un engagement citoyen) et le plus grand sérieux dans l'apprentissage des langues. Ce dernier point a pu être particulièrement apprécié par le jury grâce à la mise en œuvre d'un oral d'admission depuis la session 2022, au cours duquel une partie de l'entretien s'est déroulée en anglais (environ 5 minutes sur les 15 minutes d'entretien).

Le jury conseille aux futurs candidats de travailler avec soin leurs deux langues vivantes (pour leur cursus à Sciences po Grenoble-UGA), ainsi que d'acquérir une grande rigueur et une importante régularité dans les méthodes de travail, dans l'ensemble des matières étudiées. Le jury a enfin noté une plus grande ouverture sociale dans son recrutement, avec un taux de boursiers en hausse, ainsi qu'une plus grande ouverture du recrutement de Sciences Po Grenoble-UGA hors de l'académie de Grenoble ; quoique très minoritaire par rapport aux bacheliers de l'année en cours, la part des bac +1 a progressé.

### **Evolution à préparer pour la session 2024, conseil aux candidates et candidats**

Afin d'améliorer son évaluation des compétences des candidats, de leur curiosité pour les sciences sociales et les langues, ainsi que de leur motivation à intégrer Sciences Po Grenoble-UGA, le jury a introduit depuis 2022 une épreuve orale.

L'oral est réservé aux candidats admissibles et se déroule en ligne, pendant une durée de 15 minutes, selon des modalités qui sont communiquées aux candidats admissibles via la plateforme Parcoursup et le site internet de Sciences Po Grenoble-UGA. L'oral se déroule en français et en anglais, pour une série initiale de questions adressée en anglais à tous les candidats.

L'interrogation en anglais représente environ 5 des 15 minutes de l'entretien et porte sur les centres d'intérêt personnels ou les activités mis en avant par le candidat dans son dossier Parcoursup ainsi que sur certains textes du dossier. Le jury ne peut que conseiller aux candidats de faire porter un effort particulier de leur préparation au concours sur la maîtrise orale de l'anglais. Il est en effet regrettable de voir des candidats se présenter à l'oral sans avoir fait l'effort de préparer du vocabulaire ou des réponses à des questions attendues portant sur leur

projet de formation motivé ou leurs engagements, tels qu'ils ont été lus par le jury dans le dossier Parcoursup. Ces questions peuvent être anticipées. Il en est de même du lexique lié au dossier documentaire.

L'épreuve d'oral en général s'appuie d'abord sur la préparation réalisée par les candidats pour leur Grand oral du baccalauréat. Le jury interroge les candidats sur :

- leur parcours et leur motivation (temps de présentation laissé au candidat en début d'entretien, pendant 2 minutes maximum). Ces items en particulier font l'objet de l'interrogation en anglais, qui peut aussi porter sur des questions d'actualité en sciences sociales, avant d'engager, toujours en anglais, des échanges sur certains textes du corpus documentaire (5 minutes environ)
- ce dossier thématique est au cœur de l'oral. Ce dossier sera communiqué aux candidats et à quiconque en fera la demande via le site internet de Sciences Po Grenoble-UGA à la fin de l'année 2023 pour la session 2024. Le dossier thématique constitue un support de réflexion pour un échange sur la thématique proposée lors de l'oral d'admission. Il ne doit pas être le prétexte à la récitation de fiches préparées à l'avance sur les documents qui le composeront. Le dossier invite les candidats à aborder une thématique originale et à aller plus loin dans l'analyse d'une question de sciences sociales, interdisciplinaires, sur laquelle il fournit de premières pistes de réflexion. Il doit être préparé bien en amont de l'oral du concours à travers une analyse approfondie de chaque document (qui en est l'auteur, quel est l'argument central, à quel débat en sciences sociales chaque document fait-il référence, quelle est la définition de tel ou tel terme employé, à quel fait d'histoire ou d'actualité peut-il être rattaché, etc.). Le dossier doit être maîtrisé dans son équilibre général. Les candidats dont les réponses ont le plus favorablement retenu l'attention du jury sont ceux capables de faire spontanément des liens entre les documents, et ainsi d'orienter l'entretien.

Le jury n'a aucun contact avec des centres de préparation privés et ne conseille donc aucun de ces centres, qui ne peuvent nullement se prévaloir d'une connaissance du concours autre que celle réduite aux éléments publics communiqués dans ce rapport.

# Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		Bulletins d'histoire-géographie (de Première et de Terminale). Ces notes peuvent être prise en compte brutes ou rapportées à une répartition par série dans le lycée ou au niveau national	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail	Appréciations des professeurs	Pour les candidats admissibles : appréciation des éléments relatifs à la méthode de travail et à la rigueur du travail disponibles dans la fiche avenir ou dans les commentaires des professeurs du candidat dans les bulletins scolaires. Appréciation de la régularité des résultats ou de la capacité de progression du candidat (bulletins)	Essentiel
	Qualité de l'expression orale et capacités d'argumentation (pour la phase d'admission)	Meilleure copie	Pour les candidats admissibles : appréciation de l'expression orale (en français et en anglais) du candidat et de sa capacité à argumenter lors de l'entretien d'admission avec le jury, notamment à partir du dossier documentaire proposé au concours	Essentiel
Savoir-être	Autonomie et capacité à s'investir	Appréciations des professeurs	Pour les candidats admissibles : appréciations des professeurs du candidat dans les bulletins du lycée et de l'enseignement supérieur (bacheliers antérieurs) sur l'investissement dans le travail et dans la vie de la classe du candidat	Important

Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Capacité à réussir dans la formation	Appréciation de la fiche avenir	Pour les candidats admissibles : appréciations sur la capacité à réussir portées dans la fiche avenir ou les bulletins ou documents d'évaluation fournis par le candidat et renseignés par ses professeurs	Important
	Cohérence du projet	Projet de formation motivé	Pour les candidats admissibles : projet de formation motivé	Important
	Participation à un dispositif « cordées de la réussite »	Indication de la participation à une cordée de la réussite	Pour les candidats admissibles : présentation par le candidat dans le projet de formation motivé, et à l'oral, de l'apport du dispositif « cordées de la réussite » à son projet d'études s'il a participé à un tel dispositif	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagements scolaires et extra-scolaires de toutes natures (citoyens, associatifs, stages, jobs d'été ou jobs étudiants)	Activités indiquées dans la rubrique "engagements"	Pour les candidats admissibles : CV renseigné par le candidat dans la rubrique « engagements » de Parcoursup. Plus que la quantité des engagements, le jury apprécie leur qualité (l'intensité de l'investissement, son originalité et le degré d'autonomie qu'il révèle chez le candidat)	Important
	Ouverture au monde	Projet de formation motivé et commentaires du candidat dans la rubrique "engagements"	Pour les candidats admissibles : curiosité pour les questions sociétales exprimée dans le projet de formation motivé et la rubrique « engagements » ; Pratique culturelle et/ou sportive renseignée dans la rubrique « centres d'intérêt »	Important

**Signature :**

SABINE SAURUGGER,  
Président de l'établissement Sciences Po Grenoble - Institut  
d'études politiques